



Position de l'Association Française pour la Contraception sur la prescription de la contraception par les sages-femmes

Paris le 30 mai 2011

L'Association Française pour la Contraception (AFC) réitère son soutien à la loi HPST autorisant les sages-femmes à prescrire la contraception.

En effet, les difficultés d'accès à la contraception auprès des médecins généralistes et des gynécologues pouvant contribuer à augmenter le nombre de grossesses non désirées, le principe d'une plus grande ouverture de la prescription, à des personnels dédiés à la santé des femmes et formés en ce sens, ne peut être qu'un atout pour la population féminine.

L'AFC souligne l'importance d'une telle prise en charge, surtout si elle s'inscrit dans le cadre d'un réseau avec médecin référent pouvant prendre le relais devant la moindre pathologie.

Nous rappelons qu'un tel système fonctionne dans de nombreux pays en particulier au Canada de façon efficace et sans danger, pour le bien des femmes.

L'AFC pense qu'une collaboration entre tous les professionnels de Santé ne peut être que bénéfique pour les femmes et les professionnels.

Pour le Bureau de l'AFC

E. Aubény, Présidente